

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2010

Le neuf novembre deux mil dix à vingt heures trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique en mairie de PELTRE sous la présidence de Madame Bernadette VELER, maire.

(Date de convocation : 03 novembre 2010).

Présents : MM AUZOU Alain, BASTIEN Jean-Claude, Mme BURGER Sylvie, M. DEVAVRY Jacques, Mmes GARCIA Nadine, GILLARD Martine, MM GUERNE Jean-Michel, HANDLER Franck, HARMAND Pascal, Mmes HENRY Isabelle, M. KURTZMANN Walter, Mmes LEYDER Monique, MARIGNY Ann-Pascale, M. TILLEMENT Vincent, Mmes TOUSSAINT Viviane, VELER Bernadette.

Absents, excusés : M. GRANDJEAN Thierry (procuration de vote donnée à M. GUERNE), Melle KNECHT Dominique (procuration à M. AUZOU), M. MARSAL Jean-François.

A noter que M. MARSAL Jean-François a participé à la séance à partir du point « intercommunalité » de l'ordre du jour et Melle KNECHT à partir du « divers ».

M GUERNE a été élu secrétaire.

MODIFICATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (P.O.S.)
RESULTATS DE L'ENQUETE PUBLIQUE ET APPROBATION DE LA
MODIFICATION

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L123-13 et R123-15 à R123-25,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 8 mai 1978 approuvant le P.O.S., révisé de manière simplifiée le 9 janvier 2006,

Vu l'arrêté municipal du 18 août 2010 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification du P.O.S.,

Entendu les conclusions du commissaire enquêteur,

Vu l'avis favorable du commissaire enquêteur au projet de modification du P.O.S.,

Vu l'approbation du CONSEIL MUNICIPAL d'intégrer les recommandations et propositions du commissaire enquêteur dans le projet de modification du P.O.S.,

Considérant que le projet de modification du P.O.S. tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article L123-13 du Code de l'Urbanisme,

Après en avoir délibéré,

./.

./.

DECIDE d'approuver le dossier de modification du P.O.S. tel qu'il est annexé à la présente,

DIT que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R123-24 et R123-25 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal,

DIT que conformément aux articles L123-10 et R123-25 du Code de l'Urbanisme, le P.O.S. modifié est tenu à la disposition du public à la mairie de PELTRE aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture (Direction Départementale des Territoires 17, quai Paul Wiltzer à METZ),

DIT que la présente délibération et les dispositions résultant de la modification du P.O.S. ne seront exécutoires qu'à compter de sa réception en Préfecture, et dès l'accomplissement de la dernière mesure de publicité (affichage en mairie durant un mois, insertion dans un journal) - la date à prendre en considération est celle du 1^{er} jour de l'affichage en mairie -.

La présente délibération accompagnée du dossier de P.O.S. qui lui est annexé est transmise au Préfet s/c du Sous-Préfet de METZ-CAMPAGNE.

Vote : 19 CM élus ; 19 en ex ; 16 présents ; 18 votants ; 18 pour.

SECURITE ROUTIERE

DECISION D'ACQUISITION DE « COUSSINS BERLINOIS » ET DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DU DEPARTEMENT

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Considérant les problèmes récurrents de sécurité des piétons et de vitesse excessive des véhicules rue du Grand Pré et rue de la Plantation,

Considérant la nécessité de ralentir la circulation routière dans ces rues,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'acquérir 8 « coussins berlinois » et la signalisation correspondante auprès de la société **C.B.S. d'AUBERVILLIERS** (93) pour un montant estimatif de **10.080€ HT**,
- de solliciter l'aide financière du Conseil Général de la Moselle au titre du produit des amendes de police,
- **de solliciter une autorisation de démarrage anticipé des travaux**,
- de prévoir les crédits correspondants à l'article 2152 « hors opération » du B.P 2010 - service principal -.

Vote : 19 CM élus ; 19 en ex ; 16 présents ; 18 votants ; 18 pour.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Vu sa délibération du 21 octobre 2009 fixant les ratios « promus-promouvables »,

Vu la réussite à un examen professionnel d'un agent,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à compter du 9 juin 2010 :

- de créer un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet,
- de supprimer un poste d'adjoint technique de 2^e classe à temps complet.

Vote : 19 CM élus ; 19 en ex ; 16 présents ; 18 votants ; 18 pour.

JOURNEE DE SOLIDARITE

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir pris connaissance de la proposition faite par Madame le Maire pour la « journée de Solidarité »,

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'appliquer dès 2010 pour la « journée de Solidarité » à l'ensemble du personnel communal, selon le principe suivant :

- en ce qui concerne le personnel soumis au rythme des 35 H hebdomadaires : augmentation du temps de travail annuel de 7 H ;
- en ce qui concerne les agents à temps non complet ou à temps partiel : augmentation du temps de travail annuel au prorata de leur temps de travail.

Vote : 19 CM élus ; 19 en ex ; 16 présents ; 18 votants ; 18 pour.

INDEMNITÉ DE BUDGET ET DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL 2010

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article 97 de la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics,

Après en avoir délibéré,

./.

./.

DÉCIDE pour l'année 2010 :

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100%,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à M. THOMAS Christian, receveur municipal,
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45,73 €.

Vote : 19 CM élus ; 19 en ex ; 16 présents ; 18 votants ; 18 pour.

ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE POUR SERVICE RENDU

Madame le Maire informe le CONSEIL MUNICIPAL que, dans le cadre de la dernière modification du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) de la Commune - effectuée du 6 septembre au 5 octobre 2010 -, Melle Pauline GUERNE - domiciliée 34, rue des Grandes Portions - a saisi sous Word l'ensemble du règlement du P.O.S.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE en conséquence de lui accorder une indemnité de 150 € sous la forme de chèques cadeaux.

Les crédits figurent au B.P. 2010 - service principal - article 6188.

Vote : 19 CM élus ; 19 en ex ; 16 présents ; 18 votants ; 16 pour ; 2 abstentions.

BUDGET PRIMITIF 2010 - SERVICE PRINCIPAL - TRANSFERTS DE CREDITS

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'état des dépenses engagées du service principal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de transférer les crédits suivants :

. section de fonctionnement :

- 210 € de l'article 022 « dépenses imprévues de fonctionnement » vers l'article 6611 « remboursement des intérêts d'emprunt » ;
- 9.790 € de l'article 022 « dépenses imprévues de fonctionnement » vers l'article 6411 « rémunérations du personnel titulaire ».

. section d'investissement, hors opération :

- 12.056 € de l'article 2315 « installations techniques » vers l'article 2152 « installations de voirie » ;
- 326 € de l'article 020 « dépenses imprévues d'investissement » vers l'article 1641 « remboursement d'emprunt en capital » ;

Vote : 19 CM élus ; 19 en ex ; 16 présents ; 18 votants ; 18 pour.

BUDGET PRIMITIF 2010 – SERVICE PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Considérant les dépenses prévisionnelles de fin d'année,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de modifier le B.P. 2010 du service principal comme suit :

. en recettes de fonctionnement :

+ 3.000 € à l'article 6419 « remboursement sur rémunérations »

. en dépenses de fonctionnement :

+ 3.000 € à l'article 6411 « rémunérations du personnel titulaire ».

Vote : 19 CM élus ; 19 en ex ; 16 présents ; 18 votants ; 18 pour.

BUDGET PRIMITIF 2010 – SERVICE ASSAINISSEMENT – TRANSFERT DE CREDITS

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'état des dépenses engagées du service assainissement,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de transférer, en section de fonctionnement, 53 € de l'article 020 « dépenses imprévues de fonctionnement » vers l'article 1641 « remboursement d'emprunts en capital ».

Vote : 19 CM élus ; 19 en ex ; 16 présents ; 18 votants ; 18 pour.

TRANSFERT DE COMPETENCES VERS LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL SAINT PIERRE

Madame le Maire informe le CONSEIL MUNICIPAL que le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Val Saint Pierre a, en séance du 14 octobre 2010, décidé l'extension du groupe de compétences facultatives des statuts comme suit :

- curage, fraisage et nettoyage des avaloirs d'eaux pluviales (y compris grilles traversières et déssableurs) ;
- vidange des séparateurs d'hydrocarbures et dégraisseurs de salles polyvalentes ;
- balayage des voiries.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'adopter la modification des statuts proposée,
- de demander à M. le Préfet de la Moselle de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Val Saint Pierre.

Vote : 19 CM élus ; 19 en ex ; 17 présents ; 19 votants ; 19 pour.

REMPLACEMENT D'UN DELEGUE TITULAIRE AU SEIN DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la demande de M. Pascal HARMAND, délégué titulaire au sein du Conseil de Communauté du VAL SAINT PIERRE, demandant à être nommé délégué suppléant,
Vu la proposition de M. Jacques DEVAVRY, délégué suppléant, de prendre le poste de délégué titulaire,

Considérant que ces modifications recueillent un avis favorable unanime de la part du CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à compter de ce jour, de nommer au sein du Conseil de Communauté :

- M. Jacques DEVAVRY, délégué titulaire,
- M. Pascal HARMAND, délégué suppléant.

Vote : 19 CM élus ; 19 en ex ; 17 présents ; 19 votants ; 19 pour.

RESULTATS DU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2010

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir pris connaissance du compte-rendu de la réunion de la Commission des Fêtes et des Associations en date du 25 octobre 2010,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, pour le concours communal des maisons fleuries 2010, de retenir les lauréats suivants :

- Mme BASTIEN Martine 48, rue de Mouleux
- Mme PIRONTI Consiglia et M. DE CECCO Daniel 41, rue du Petit Canton
- Mme BURKHALTER Christine et M. HOCHSTRASSER Pascal 9, rue de Gargan
- M. et Mme METZELER Albert 9, Clos de Crépy
- M. et Mme PETERSHEIM Daniel 63, rue de Gargan

Par ailleurs, Madame le Maire informe le Conseil Municipal du nom des lauréats retenus pour le concours cantonal 2010 :

- M. et Mme CHOCHOIS Serge 44, rue de Mouleux
- Mme SAUMARD Paulette et M. ATAMANIUK Gilbert 67, rue du Petit Canton.

Le CONSEIL MUNICIPAL adresse ses félicitations à tous les lauréats. Il charge la Commission des Fêtes des Associations du choix du cadeau d'une valeur de 30 € pièce.

La remise des prix aura lieu le vendredi 07 janvier 2011 à la salle des fêtes, lors de la cérémonie des vœux du Maire.

Vote : 19 CM élus ; 19 en ex ; 18 présents ; 19 votants ; 19 pour.

Peltre, le 10 novembre 2010

Le Maire,

Bernadette VELER

HORS DELIBERATIONS

PROJET DE MODIFICATION DU P.O.S.

M. KURTZMANN présente aux élus les résultats de l'enquête publique qui s'est déroulée en mairie du 6 octobre au 5 novembre 2010 ; l'enquête a porté essentiellement sur :

- la modification du P.O.S. pour permettre la construction de la maternité au nouvel hôpital de METZ à Mercy,
- une diminution de l'emprise réservée pour l'extension future du cimetière,
- des adaptations mineures pour améliorer le traitement des demandes de déclarations préalables.

L'enquête a peu mobilisé les habitants.

Mme SPIELMANN, commissaire enquêteur, a émis un avis favorable au projet, a approuvé les remarques reçues lors de l'enquête, émis quelques propositions.

En conséquence, M. KURTZMANN propose aux élus d'approuver le projet en tenant compte des remarques émises.

SECURITE ROUTIERE

Madame VELER présente aux élus le projet d'implantation de 4 « coussins berlinois » rue du Grand Pré, afin d'améliorer la sécurité de tous dans le quartier.

Après réflexion, il est décidé d'acquérir 8 « coussins » pour permettre un aménagement également rue de la Plantation.

Madame TOUSSAINT suggère l'implantation d'un STOP à la sortie du lotissement « les Champs Dorés », au carrefour rue du Grand Pré / rue de Mouleux.

La commission de sécurité et circulation se réunira à ce sujet.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

1) TEMPETE A LA FERME DE RAVINEL, A L'EGLISE (du 28.02.2010)

Madame VELER informe les élus que la Commune a perçu de la part de l'assurance SMACL une indemnité de sinistre de 2.427,58 €, correspondant à la facture de réparation de l'entreprise OBRINGER.

2) VOL AVEC EFFRACTION A LA SALLE DES FETES (du 13.08.2010)

Suite à ce sinistre, Madame VELER informe les élus qu'elle a signé un devis de réparation de 882,65 € de la menuiserie CAPDOUZE. L'assurance SMACL va indemniser intégralement la Commune.

3) ATTRIBUTION DE CONCESSIONS AU CIMETIERE

Madame VELER a accordé 3 nouvelles concessions pour une durée de 30 ans à :

- la famille LEFEVRE / LAURENT
- la famille JOECKLE / POINSIGNON
- la famille SEICHEPINE.

CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT ET LA VILLE DE METZ

Lors du prochain Conseil, Madame VELER soumettra aux élus un projet de convention relatif à l'entretien des délaissés créés suite à la mise à 2 X 2 voies de la RD955.

SUBVENTION « PACTE 57 »

Madame VELER informe les élus de la possibilité pour la Commune de percevoir de la part du Conseil Général une subvention au titre du « PACTE 57 » et leur rappelle les différents projets envisagés :

- construction d'un atelier municipal
- rénovation de l'école élémentaire
- aménagement de la ferme De Ravinel pour un projet de « maison médicale » et de logements « seniors ».

Après réflexion, les élus donne la priorité à la rénovation de l'école élémentaire. Un appel à candidatures pour la mission de maîtrise d'œuvre en sera la 1^{ère} étape.

TRANSPORT METTIS VERS LE NOUVEL HOPITAL DE METZ

Madame VELER communique aux élus les problèmes rencontrés pour l'accès du « Mettis » au nouvel hôpital de Metz.

Les travaux relatifs à la chaufferie de l'hôpital et à la maternité ont à priori commencé.

Peltre, le 17 novembre 2010

Le rapporteur,

Jean-Michel GUERNE